



## Conseil sur acquisition de part de societe

Par **fredo38140**, le **14/04/2008** à **19:48**

bonsoir

mon patron m'offre 1% des parts de sa societe .. cette société n'est a ce jour pas cotée en bourse.

Je souhaiterai savoir si j'accepte en quoi cela m'engage t il sur le plan juridique , quels sont mes responsabilités tant au niveau de la societe qu'au niveau de la legislation? Vais je payer des impots ? puis je revendre par la suite ces parts ? si la société venait a "plonger" quelle serai mes obligations ?

Merci pour vos reponses

Par **Thierry Nicolaidès**, le **15/04/2008** à **11:11**

Si votre patron vous offre ces titres , cela ne vous engage à rien sauf moralement dès lors que cela matérialise une relation de confiance entre vous et son souhait de vous garder dans son entreprise

Avec 1 % du capital , vous n'avez aucun risque tant que vous n'acceptez pas de poste de directeur général ou gérant

avec un % du capital d'une société non cotée la seule possibilité de revente de vos titres sera de les recéder à votre patron , au prix auquel il acceptera de vous les reprendre.

Mais comme vous ne les avez pas payées

cordialement

Par **fredo38140**, le **15/04/2008** à **11:38**

merci beaucoup pour votre réponse.

Vais je être imposé dès lors que je serai propriétaire de ces 1% ?

Le serai je sur l'eventuel montant que je pourrai obtenir lors d'une "revente" ?

Merci d'avance

Cordialement